

APPEL À PROJETS BUDGETS PARTICIPATIFS THÉMATIQUE CULTURE QUARTIER MAUBEC CITADELLE

CADRAGE DE L'APPEL A PROJET « BUDGETS PARTICIPATIFS CULTURE » 2015

Le GIP DSU souhaite expérimenter la mise en place de budgets participatifs sur un des 2 quartiers prioritaires du futur contrat de ville 2015/2020.

Une enveloppe de 15 000€ est confiée à un collectif d'acteurs économiques et sociaux du quartier pour financer des micro-projets culturels qui auront lieu à destination des habitants du territoire retenu, sur la thématique culturelle.

Qu'est-ce que le dispositif « Budgets Participatifs » ?

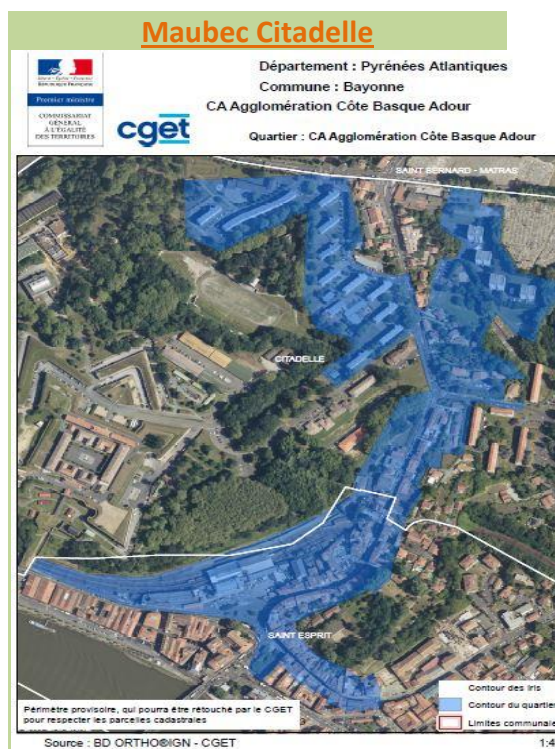
Une enveloppe destinée à soutenir et financer des micro-projets de solidarité et de cohésion sociale de proximité sur le quartier en matière culturelle

Il s'agit de :

- Favoriser les initiatives des habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets collectifs.
- Aider les habitants à s'impliquer dans la vie de leur quartier.

Précisions :

La géographie prioritaire du contrat de ville n'est pas étendue sur tout Saint Esprit. L'intervention du GIP DSU en matière de budgets participatifs portera sur des projets qui concernent principalement les habitants de ce territoire-là.



Qui peut déposer un projet ?

Un groupe d'habitants ou une association locale qui propose des micro-projets au bénéfice des habitants du quartier maubec/citadelle à Bayonne.



Quels sont les critères de sélection des projets ?

- Être porté par un groupe ou une association d'habitants du quartier
- Être dans une dimension collective (exclusion de tous projets individuels)
- Concerner les thématiques « culturelle » au sens large du terme
- Permettre d'améliorer la solidarité et de cohésion sociale de proximité
- Renforcer les liens entre les habitants, les citoyens et les associations

L'aide accordée s'élève à **900 euros maximum** - *Exclusion des projets autour de voyages ou de sorties.*

Comment proposer un projet ?

- Le groupe ou l'association d'habitants s'oriente vers le GIP DSU de l'agglomération bayonnaise qui l'appuiera dans la constitution du dossier à présenter.
- Les dossiers de demande sont en ligne au lien suivant : <http://goo.gl/forms/RVnw1fX8LH>
- **Ils doivent être déposés avant le 6 avril 2015**
- Après vérification de la recevabilité, les projets collectés par le GIP DSU seront mis à disposition de la population sur son site internet pour établir un classement des projets.
- Une fois les votes finalisés, le collectif d'acteurs économiques et sociaux fera le choix des projets en fonction du classement.

Un bilan pour montrer les résultats sur le quartier

Lorsque l'action aura eu lieu, les acteurs du projet devront fournir un bilan décrivant ce qui a été réalisé et ce que cela a apporté à leur quartier. Avec des indicateurs d'évaluation tels que le nombre et type d'habitants ayant participé à la mise en œuvre du projet ; nombre et type d'habitants ayant bénéficié du projet...

Avant tout dépôt de projet, vous pouvez contacter le GIP DSU au 05 59 50 21 40 afin qu'une présentation préalable du projet puisse avoir lieu avec un membre de l'équipe et notamment sur les aspects relatifs à l'évaluation du projet.